

PRIX du LABORATOIRE de CYBERJUSTICE

Le Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal et de l'Université McGill souhaite encourager la recherche étudiante dans le domaine de la cyberjustice et du développement, mais aussi contribuer à diffuser les travaux d'une nouvelle génération de chercheurs dans ce domaine.

Il a ainsi créé trois prix destinés à récompenser l'excellence et l'originalité des recherches menées par des étudiants de troisième cycle sur la cyberjustice que ce soit en sciences sociales et humaines (droit, économie, philosophie, anthropologie, sciences politiques etc.) ou en sciences de l'information (informatique, bibliothéconomie, etc.).

L'OBJET DES PRIX

Le thème central des recherches devra porter sur l'utilisation des technologies en matière de politique de développement mais en fonction d'un angle théorique et analytique plus spécifique portant sur un ou plusieurs de ces enjeux :

- Accès à la justice ;
- Organisation et fonctionnement de la justice ;
- Pratiques judiciaires internes ou comparées ;
- Justice traditionnelle et informelle ;
- Modes alternatifs de règlement des conflits ;
- Réforme des modes de gouvernance de la justice ;
- Réforme du droit.

LA NATURE DES PRIX

Chaque prix sera accompagné des récompenses suivantes :

- pour le premier prix, une somme de 5.000 dollars CAD, une invitation à soumettre un article dans un ouvrage collectif ainsi qu'une invitation à participer à titre de conférencier à un colloque international qui se tiendra le 2 et 3 octobre 2014 à Montréal, Canada;
- pour le second prix, une somme de 3.000 dollars CAD et une invitation à soumettre un article dans un ouvrage;
- pour le troisième prix, une somme de 2.000 dollars CAD et une invitation à soumettre un article dans un ouvrage.

Le Laboratoire de cyberjustice remettra également aux lauréats un certificat attestant de la qualité et de l'intérêt des travaux récompensés.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront être des étudiants inscrits depuis au moins 2 (deux) années au troisième cycle universitaire au moment de postuler pour le prix. Ils devront avoir déjà présentés leur projet de recherche et avoir déjà amorcé la partie recherche de leur programme de travail. Les candidatures basées uniquement sur des projets de recherche (sans présentation de résultats d'analyse) ne seront pas considérées.

Les dossiers de candidatures devront être rédigés soit en français soit en anglais.

LA PROCEDURE D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats adresseront par courriel leur dossier à l'attention de karine.gentelet@umontreal.ca avant le 30 mai 2014.

Ce dossier comprendra, notamment :

- un curriculum vitae,
- la description du sujet de recherche et de la publication à venir (2000 mots max pour le tout), toutes deux attestant de la pertinence pour le champ sous étude.
- une lettre de motivation attestant, entre autres, de l'état d'avancement des travaux de recherche.

A noter que les dossiers de candidatures ne seront pas restitués.

LA PROCEDURE DE CHOIX DES LAURÉATS

Chaque candidature sera communiquée aux membres du jury au moins un mois avant la date de la réunion au cours de laquelle le lauréat sera désigné.

Chaque membre du jury proposera trois candidats aux prix selon un ordre de préférence. Toute proposition devra être motivée.

LE JURY DES PRIX

Le jury sera présidé par le Directeur du Laboratoire de cyberjustice. Chaque membre du jury disposera d'une voix. Le jury est souverain et n'aura pas à motiver ses décisions. Les décisions du jury seront sans recours.

Le jury sera composé de quatre membres : le directeur du Laboratoire de cyberjustice, le Professeur Karim Benyekhlef de l'Université de Montréal, le Professeur Fabien Gélinas de l'Université McGill – la Professeure Jane Bailey de l'Université d'Ottawa, la Professeure Jacquelyn Burkell de l'Université de Western Ontario.

LES OBLIGATIONS DES LAURÉATS

Dans le cas du premier prix, le lauréat s'engage à mentionner en note que la publication a été récompensée par « le prix du Laboratoire de cyberjustice ».

Le ou la lauréat(e) qui se verra décerner le premier prix devra s'engager à proposer un texte original n'ayant pas été publié ailleurs (sous forme papier ou électronique). A noter que conformément aux procédures de publication en vigueur au Canada, ce texte pourra être sujet à l'évaluation par les pairs avant publication.

Les lauréats autorisent de Laboratoire à utiliser leurs prénoms, noms et images par voie de citation, mention, reproduction, représentation à l'occasion d'actions de communication interne ou externe du Laboratoire de cyberjustice relatives à l'organisation et à la remise des prix délivrés par le Laboratoire de cyberjustice. Ces actions ne pourront donner lieu à une rémunération ou à un quelconque avantage au profit des lauréats autre que la remise du prix.

A noter également que l'acceptation du prix équivaut bien évidemment à l'acceptation des différentes dispositions énoncées dans ce document.